

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



03095437

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 02-09-2003

Greffe

Dénomination **Francimmo**

Forme juridique société civile à forme de société anonyme

Siege rue Pajot, 22 à 5190 Spy

N° d'entreprise 0460487308

Objet de l'acte **Conversion - Adaptation**

D'un acte reçu par le Notaire Axel Charpentier, de résidence à Sombreffe, le 19 août 2003, enregistré à Gembloux le 26 août 2003, Vol. 577 Fol. 57 C 16 rôles deux renvois sans, Reçu vingt-cinq euros (25,- €) L'INSP. PR. Receveur, (signé) H. FERNEMONT, il résulte que :

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «FRANCIMMO», dont le siège social est établi à 5190 Spy, rue Pajot, numéro 22.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Axel CHARPENTIER, à Sombreffe, le quinze avril mil neuf cent nonante-sept, contenant les statuts et publié aux annexes du Moniteur belge du vingt-six avril mil neuf cent nonante-sept suivant sous le numéro 970426631. Dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

Première résolution Conversion du capital en euros Conversion du capital en Euros, de deux millions cinq cent cinquante mille francs (2 500 000, FB) en soixante et un mille neuf cent septante-trois euros trente huit cents (61.973,38 EUR)

Deuxième résolution Adaptation des statuts au Code de sociétés. L'assemblée décide d'adapter les statuts à l'entrée en vigueur du Code des sociétés

Troisième résolution - Acceptation de la démission L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Gaetan GOISSE, administrateur, demeurant à 5000 Namur, rue Pépin, 26, par lettre recommandée du trente et un janvier deux mille trois, à dater du quatorze avril deux mille trois. L'assemblée donne décharge à Monsieur Gaetan GOISSE de sa gestion pendant la durée de son mandat d'administrateur

Quatrième résolution - Nomination d'un nouvel administrateur. L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur, en la personne de Monsieur André LARET, préqualifié. Son mandat a une durée de six ans. Il exercera ses fonctions à titre gratuit.

Cinquième résolution - Renouvellement d'un administrateur L'assemblée décide de renouveler Monsieur Michel François, prénommé, dans son mandat d'administrateur, à partir du quatorze avril deux mille trois. Son mandat aura une durée de six ans et sera exercé à titre gratuit

Sixième résolution - Réduction du nombre d'administrateurs requis L'assemblée décide de réduire le nombre requis d'administrateurs à deux, chaque fois que la société ne comporte que deux actionnaires.

Septième résolution - Modification aux statuts Suite aux décisions intervenues, l'assemblée approuve, article par article, les modifications apportées aux articles cinq, six, six bis, neuf bis, dix, vingt-deux et vingt-cinq des statuts et prévues au point sept de l'ordre du jour Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts.

Huitième résolution - Pouvoirs L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent

CONSEIL D'ADMINISTRATION Les personnes désignées administrateurs se réunissent pour procéder à la nomination du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué. A l'unanimité, ils nomment. - Président: Monsieur Michel FRANCOIS, prénommé, qui accepte Ce mandat est gratuit

- Administrateur délégué: Monsieur Michel FRANCOIS, également précité, qui accepte. Ce mandat est gratuit.

Pour extrait analytique conforme. Notaire Axel Charpentier. Déposé en même temps : une expédition de l'acte constitutif et les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/09/2003 - Annexes du Moniteur belge